

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Bruxelles

TVA BE 0526.937.652  
RPM Bruxelles

(ci-après la "Société")

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU**  
**26 JUIN 2015**

---

**Bureau**

La séance est ouverte à 11 heures, au siège social de la Société,

Monsieur Alain Duménil préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président désigne Monsieur Nicolas Boucheron comme secrétaire et Monsieur Patrick Engler scrutateur.

**Convocations**

Un avis de convocation à la présente assemblée générale a été publié :

- dans le Moniteur belge, le 27 mai 2015 ;
- dans l'"Echo", le 27 mai 2015.

Les informations visées à l'article 533bis, §2 du Code des sociétés ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 27 mai 2015.

Les actionnaires nominatifs, les administrateurs et le commissaire ont été convoqués à la présente assemblée générale par lettres ordinaires du 27 mai 2015.

Les publications et les lettres de convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).



## Liste de présence – Formalités d'admission

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 77 409 633 actions sur les 135 928 119 actions représentant le capital social de la Société sont représentées.

Les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 536 du Code des sociétés. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Quatre (4) formulaires de vote par procuration et un (1) formulaire de vote par correspondance sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente assemblée générale. Ces formulaires sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

## Ordre du jour

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

*Proposition d'approuver le rapport de rémunération.*

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.*

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

*Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :*

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR
- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR

*Soit un bénéfice distribuable de* 3 047 130,57 EUR

*Augmenté d'une somme de* 2 389 994,19 EUR

*Prélevée sur le poste « autres réserves »*

*Soit un total de :* 5 437 124,76 EUR

*Dont l'affectation serait la suivante :*

*Aux actions à titre de dividende* 5 437 124,76 EUR

*Acompte sur dividende* - 5 437 124,76 EUR

*Solde* 0

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

7. Décharge des administrateurs.



*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*

8. Décharge du commissaire.

*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*

9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.

Monsieur Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Economiques délivré par l'université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique & Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P (société actuellement sans activité).

*Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Berneau, décédé.*

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.

*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*

11. Divers.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

### **Questions**

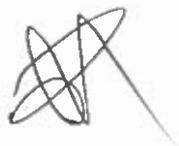
Le président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage du droit de poser par écrit des questions aux administrateurs ou au commissaire, conformément à l'article 536 du Code des sociétés.

Le président demande s'il y a des questions sur les rapports ou des points à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

### **Constatation de la validité de l'assemblée**

L'exposé du président qui précède est reconnu exact par la présente assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.



## Résolutions

Après délibérations, la présente assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

**1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.**

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014 et en prend connaissance.

**2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014 et en prend connaissance.

Monsieur Nicolas Boucheron commente le rapport de rémunération.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77 409 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77 409 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,95 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77 409 633

**3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

L'assemblée générale dispense le président de donner la lecture du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014 et en prend connaissance.

**4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77 409 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77 409 633



- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,95 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77 409 633

#### 5. Décision relative à l'affectation des résultats

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR
- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR
Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR
Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR
Prélevée sur le poste « autres réserves »	
Soit un total de :	5 437 124,76 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :	
Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR
Acompte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR
Solde	0

Il est rappelé en effet qu'aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2014, il a déjà été décidé du paiement d'un acompte sur dividendes d'un montant de 5 437 124,76 euros, soit 0,04 euro par actions.

Il est également rappelé que, dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel la Société reste soumise au titre de son établissement stable français, elle a des obligations de distribution de ses résultats ; celles-ci s'élèvent à 4 964 873,89 euros au titre de l'année 2014 pour un résultat exonéré (résultat SIIC) de 8 181 330,99 euros, composé de 160 214,14 euros de résultat de location (à distribuer au minimum à hauteur de 95 %) et de 8 021 115,85 euros de plus-value de cession (à redistribuer à hauteur de 60 %). La distribution proposée est donc un dividende « SIIC » en totalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77 409 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77 409 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,95 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77 409 633





## **6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014**

L'assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

## **7. Décharge des administrateurs**

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Monsieur Patrick ENGLER ;
- Mademoiselle Valérie DUMENIL;
- Monsieur Pierre BERNEAU, décédé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77 409 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77 409 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,95 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77 409 633

## **8. Décharge du commissaire**

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL, dont le siège social est établi à 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues BONNEFOY, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77 409 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77 409 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,95 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77 409 633

## **9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant**

L'assemblée générale décide de ratifier la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean FOURNIER, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en



2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre BERNEAU, décédé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77 409 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77 409 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,95 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77 409 633

#### **10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs**

L'assemblée générale décide d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77 409 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

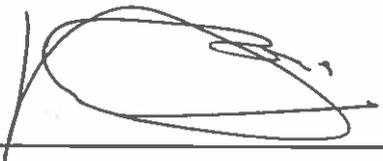
- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77 409 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,95 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77 409 633

#### **11. Divers**

Il n'y a pas de points divers.

#### **Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, lequel est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le souhait.



Monsieur Alain Duménil  
Président



Monsieur Nicolas Boucheron  
Secrétaire



---

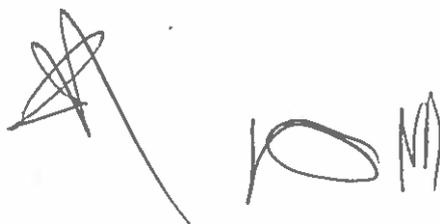
Monsieur Patrick Engler  
Scrutateur

**Annexes :**

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations ;
4. Formulaires de vote par procuration et formulaires de vote par correspondance.

Annexe 1

Publications et convocations

Handwritten signature and initials in black ink. The signature is a stylized, cursive 'A' followed by a long horizontal line. To its right are the initials 'ROM' written in a simple, blocky font.

LE FOYER IXELLOIS, société anonyme,  
rue des Cygnes 8/10, à 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0403.357.573

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 11 juin, à 18 h 30 m, au siège social de la société et qui délibérera sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour

1. Réduction du capital à concurrence de 14.318,21 Euros pour le ramener de 111.271,97 Euros à 96.953,76 Euros, par dispense de libération des apports non encore libérés pour un montant correspondant conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés.

La réduction du capital sera imputée uniquement sur le capital réellement souscrit restant à rembourser aux actionnaires au sens de l'article 18, 2° du Code des impôts sur les revenus.

Le but de la réduction des fonds propres est d'obtenir une meilleure adéquation entre le montant des fonds propres et les besoins actuels liés à l'organisation et au fonctionnement de la société.

Le remboursement sera effectué par les soins du Conseil d'Administration, qui veillera au respect de l'application éventuelle de l'article 613 du Code des sociétés.

2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital social et exposer son historique.

3. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les points qui précèdent.

(13328)

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC  
SOCIETE EUROPEENNE  
avenue de l'Astronomie 9, 1210 Bruxelles

Convocation à l'assemblée générale ordinaire  
des actionnaires de la société du 26 juin 2015

Les actionnaires et les titulaires de droits de souscription (« BSA ») de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 26 juin 2015, à 11 heures, au siège social de la Société.

#### Ordre du jour et propositions de décisions

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

#### 5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR
Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR
Report à nouveau créateur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR
Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR
Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR
Prélevée sur le poste « autres réserves »	
Soit un total de :	5 437 124,76 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :	
Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR
Acompte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR
Solde	0

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

#### 7. Décharge des administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

#### 8. Décharge du commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.

M. Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Economiques délivré par l'université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique & Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P (société actuellement sans activité).

Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Berneau, décédé.

#### 10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.

Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

#### 11. Divers.

Formalités d'admission à l'assemblée générale

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 12 juin 2015, à 24 heures (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 20 juin 2015 votre intention de participer à l'assemblée générale.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le 12 juin 2015, à 24 heures (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le 20 juin 2015. Nous attirons votre attention sur le fait que le 20 juin 2015 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le 19 juin 2015.

#### Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 20 juin 2015. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les titulaires de droits de souscription (« BSA ») ont également le droit d'assister à l'assemblée générale mais avec voix consultative uniquement. Pour ce faire, ils doivent accomplir les mêmes formalités d'admission que les actionnaires.

#### Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le 20 juin 2015. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail (contact@adcsiic.eu), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et
2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 4 juin 2015.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le 11 juin 2015, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

#### Droit de poser de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 20 juin 2015.

#### Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) et à son siège social (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du 27 mai 2015. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu).

(13329)

**MFS MERIDIAN FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois, Société de Gestion : MFS Investment Management Company (Lux), SARL**

Siège social : 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 39.346  
(la « Société »)

#### Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Annuelle (« l'Assemblée ») de MFS Meridian Funds (la « Société »), qui se tiendra le lundi 15 juin 2015, à 10 heures (heure de Luxembourg), aux bureaux de la State Street Bank Luxembourg S.C.A., 49 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

1. Présentation du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clos le 31 janvier 2015.
2. Approbation des états financiers de la Société (y compris le Bilan, le Compte de Résultat) au 31 janvier 2015.

## ALLIANCE DEVELOPEMENT CAPITAL SIIC

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Bruxelles

### CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DU 26 JUIN 2015

Les actionnaires et les titulaires de droits de souscription («BSA») de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrites auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RCS Bruxelles) sous le numéro 0226.937.6372 (la «Société») sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **26 juin 2015, à 11 heures**, au siège social de la Société.

#### Ordre du jour et propositions de décisions

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération.*

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.*

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

*Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :*

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR
- Affectation à la « réserve légale »	- 30 830,73 EUR
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2015	2 041 346,61 EUR
Soit un bénéfice distribuable de	1 047 130,57 EUR
Augmenté d'une somme de	2 369 994,19 EUR
Prélevée sur le poste « autres réserves »	
Soit un total de	5 417 124,76 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :	
Aux actions à titre de dividende	5 417 124,76 EUR
Accompagné sur dividende	- 437 124,76 EUR
Soit	0

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

7. Décharge des administrateurs.

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*

8. Décharge du commissaire.

*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*

9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.

Monsieur Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Économiques délivré par l'Université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique & Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F. Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P. (société actuellement sans activité).

*Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 376 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Bernoux, délégué.*

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.

*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*

11. Divers.

#### Formalités d'admission à l'Assemblée générale

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires se seront admis et ne pourront voter à l'Assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous détenez au **12 juin 2015, à 14 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'Assemblée générale ;

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **20 juin 2015** votre intention de participer à l'Assemblée générale.

#### Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **12 juin 2015, à 14 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale.

À la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'Assemblée générale.

Une attestation constatant l'insaisissabilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et terminée au détenteur d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **20 juin 2015**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 20 juin 2015 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **19 juin 2015**.

#### Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcapital.eu](mailto:contact@adcapital.eu)) au plus tard le **20 juin 2015**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société ([www.adcapital.eu](http://www.adcapital.eu)).

Les titulaires de droits de souscription («BSA») ont également le droit d'assister à l'Assemblée générale mais avec voix consultative uniquement. Pour ce faire, ils doivent accomplir les mêmes formalités d'admission que les actionnaires.

#### Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adcapital.eu](http://www.adcapital.eu)). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adcapital.eu](http://www.adcapital.eu)).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **20 juin 2015**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail ([contact@adcapital.eu](mailto:contact@adcapital.eu)), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

#### Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 1 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'Assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et

2. enclore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcapital.eu](mailto:contact@adcapital.eu)) au plus tard le **4 juin 2015**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception. Le cas échéant, au plus tard le **11 juin 2015**, la Société publiera un ordre du jour complet des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules seraient éliminées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules seraient éliminées sur son site internet : [www.adcapital.eu](http://www.adcapital.eu).

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complet restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en Assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'adoption de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou si il doit s'abstenir.

#### Droit de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcapital.eu](mailto:contact@adcapital.eu)) au plus tard le **20 juin 2015**.

#### Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcapital.eu](http://www.adcapital.eu)) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **27 mai 2015**. Tous actionnaires à le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en basant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcapital.eu](mailto:contact@adcapital.eu)).

## CONVOCACTIONS D'ASSEMBLÉE

### RICHELIEU FD

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois  
11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : 8 57 128  
(la Société)

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société (Assemblée) qui se tiendra au siège social le 4 juin 2015 à 11h00 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

1. Prise de connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et de l'affectation des résultats
3. Dividende
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société ou auprès du service financier en Belgique, à savoir Publicis Dewagay Private Bankers S.A.

Par délégation d'European Fund Administration agissant en tant que dépositaire ou sens prévu par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation et à la tenue du registre des actions au porteur (la Loi de 2014), les détenteurs d'actions au porteur souhaitant participer à l'Assemblée sont tenus d'immobiliser leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg (RBI) permettant ainsi l'inscription de leurs actions dans le registre des actions au porteur.

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de défaut de l'action au porteur auprès de KBL Immobilierement à la fin de 2014.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société résidant en Belgique sont invités à se rapprocher du prestataire de services financiers de la Société en Belgique afin d'effectuer les démarches nécessaires au dépôt des actions au porteur auprès du Dépositaire conformément à la Loi de 2014, portant modification de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles en français gratuitement auprès du service financier mentionné ci-dessus. Les documents peuvent être consultés sur le site [www.kbl.lu](http://www.kbl.lu).

### MFS MERIDIAN FUNDS

Société d'investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
Société de Gestion - MFS Investment Management Company (Lux) S à r l  
Siège social : 19, rue de Bihbour, L-1273 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 39 346  
(la Société)

#### AVIS DE CONVOCACTION A UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de MFS MERIDIAN FUND sont informés qu'ils sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra par devant notaire aux bureaux de la Société, State Street Bank Luxembourg S.C.A., 49, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le lundi 15 juin 2015 à 10 h 30, heure de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration demande davantage de souplesse, comme permis en application du droit luxembourgeois, afin de répartir et de facturer les frais en vue de permettre le lancement de catégories d'actions futures qui seront des distributions avant déduction des frais de la catégorie. Le Conseil cherche également à clarifier certaines mentions de sa capacité à supprimer une Catégorie d'un Compartiment. Le Conseil propose donc que soient modifiés les articles 19, 22 et 23 des Statuts de la Société (« Statuts ») comme prévu à l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 19 (Frais) afin que les frais de la Société (y compris les frais au niveau du Fonds et/ou des Catégories d'Actions) soient répartis et facturés de la manière établie de temps à autre par le Conseil d'Administration conformément aux lois applicables du Luxembourg et comme décrit au Prospectus, et afin de préciser que, pour certains Fonds ou Catégories d'Actions comme établi par le Conseil d'Administration, les frais périodiques imputables à ces Catégories d'Actions puissent être facturés après toute distribution de revenus courants et/ou de plus-values réalisées.
2. Modification de l'article 22 (Distributions) afin de préciser que les distributions pourront être décidées de temps à autre conformément au droit applicable et au Prospectus, sous réserve de l'approbation des Actionnaires comme exigé par le droit luxembourgeois applicable, et de clarifier la description des distributions devant être présentées aux Actionnaires à son Assemblée Générale Annuelle.
3. Modification de l'article 23 (Suppression de Compartiments et/ou de Catégories) afin de clarifier les mentions de la capacité du Conseil d'Administration à abolir ou supprimer une Catégorie d'un Compartiment afin que toutes ces mentions soient cohérentes dans le présent paragraphe de l'article.

Il est prévu que les Statuts révisés, tels qu'établis à l'ordre du jour, entreront en vigueur le 31 juillet 2015. Les modifications proposées aux Statuts ne modifient pas la répartition actuelle des frais (p. ex. les frais prélevés d'abord sur les revenus courants, puis sur les plus-values de cession et, si nécessaire, sur l'actif) ni le versement actuel des distributions (p. ex. prélevés sur les revenus de placements nets) pour les Catégories d'Actions existantes des Fonds. Par ailleurs, la répartition du résultat net de la Société (y compris la distribution des dividendes) continuera d'être soumise à l'approbation des actionnaires à chaque exercice.

Un exemplaire annoté des Statuts modifiés (indiquant les modifications proposées) ainsi que les états financiers, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur et les derniers rapports périodiques de MFS Meridian Funds, sont gratuitement disponibles, en français, au siège social de la Société sis 49, avenue J.F. Kennedy, c/o State Street Luxembourg, S.A., L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'aux bureaux de Bebank Belgium SA, en charge du service financier en Belgique et situé Boulevard Général Jacques, 263g, 1050 Bruxelles. Il est également possible de téléphoner au numéro suivant : +352-46-40-10-309.

L'Assemblée ne sera valablement constituée et ne pourra valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour que si un quorum minimum de 50 % du capital libéré est atteint. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir par procuration à l'Assemblée.

Dans l'hypothèse où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée, un formulaire de procuration à renvoyer par fax ou par courrier pour le mercredi 10 juin 2015, à 16 heures ou plus tard (heure de Luxembourg) est disponible auprès de Bebank Belgium SA dont les coordonnées sont les suivantes :

Bebank Belgium SA :  
Numéros de fax : (+322) 626.55.84  
Adresse : Boulevard Général Jacques 263g  
1050 Bruxelles  
Belgique

Par ordre du Conseil d'Administration

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Bruxelles

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA**  
**SOCIETE DU 26 JUIN 2015**

Les actionnaires et les titulaires de droits de souscription ("BSA") de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0526.937.652 (la "**Société**") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **26 juin 2015, à 11 heures**, au siège social de la Société.

**Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération.*
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.*
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :*

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR
- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR
Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR
Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR
Prélevée sur le poste « autres réserves »	
Soit un total de :	5 437 124,76 EUR
<i>Dont l'affectation serait la suivante :</i>	
Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR
Acompte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR
Solde	0
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
7. Décharge des administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*

8. Décharge du commissaire.

*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*

9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.

Monsieur Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Economiques délivré par l'université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique & Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P (société actuellement sans activité).

*Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Berneau, décédé.*

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.

*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*

11. Divers.

### **Formalités d'admission à l'assemblée générale**

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **12 juin 2015, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **20 juin 2015** votre intention de participer à l'assemblée générale.

### **Procédure d'enregistrement**

La date d'enregistrement est le **12 juin 2015, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **20 juin 2015**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 20 juin 2015 tombe un samedi et n'est, par conséquent, par un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **19 juin 2015**.

#### Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **20 juin 2015**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)).

Les titulaires de droits de souscription ("BSA") ont également le droit d'assister à l'assemblée générale mais avec voix consultative uniquement. Pour ce faire, ils doivent accomplir les mêmes formalités d'admission que les actionnaires.

#### Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **20 juin 2015**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

## **Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions**

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et
2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **4 juin 2015**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **11 juin 2015**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : [www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu).

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

### **Droit de poser de poser des questions par écrit**

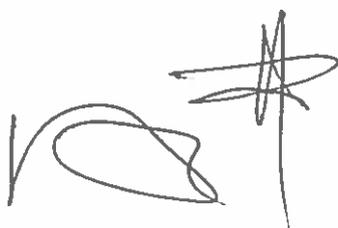
Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **20 juin 2015**.

### **Documents**

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **27 mai 2015**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)).

Annexe 2

Liste de présence ;

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a vertical line extending downwards.A small, stylized handwritten mark or signature consisting of a few overlapping strokes.

**Holders**

Issuer: 30 ADC SNC

Date: 08/12/2015

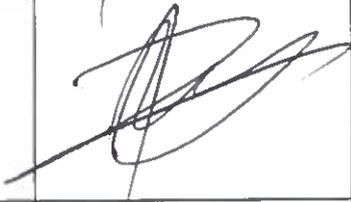
UIC Client	First name	Last name	Native	Birth/Cancel Number date	Holder type	Nationality	Language	Identification	Free text	Address type	Street 1	Number	Postal code	City	Country	Position	Market position	Main account position	Account type	Rate type
03000001	DODIER	GALAIS	Valid	13/03/1949	Individual	FRANCE	French	328 RESIDENCE LE CORBUSIER		Mailing address	RUE DU DOCTEUR		54150	VIGNY	FRANCE		272			25
03000002	JEAN	D'AREXY	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		2 700			25
03000003	PAUL	MAITRE	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		8 400			25
03000004	JEAN	BOST	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		270			25
03000005	LIONARD	BRANDY	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		1 620			25
03000006	PATRICK	ENGLER	Valid	07/11/1950	Individual	FRANCE	French			Mailing address	PRAUBERT		71500	SANT PAUL EN CHABLANS	FRANCE		1 344			25
03000007	MICHEL	LANTERI	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE ALFRED DE VIGNY	35	33200	BORDEAU X	FRANCE		2 201			25
03000008	JEAN	MARTINET	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		540			25
03000009	FRANCOISE	MAURY	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		7 650			25
03000010	SIMONE	BLAISE	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		10 000			25
03000011	MARCELLE	CHAMPON	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		2 000			25
03000012		GOUGELET	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		1 000			25
03000013	JEAN LOUIS	GUBERT	Valid	05/02/1935	Individual	FRANCE	French			Mailing address	AVENUE SAINT HONORE D ETLAU	2	75116	PARIS	FRANCE		33			25
03000015		PNAB	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		20 000			25
03000016	CHARLES	LEFARGNEUR	Valid		Individual	FRANCE	French		C/O ME LEMPERIERE NOTAIRE	Mailing address					FRANCE		17 000			25
03000017	CHARLES	LORIN	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		6 000			25
03000018	CLEMENT	HERBILLOU	Valid		Individual	FRANCE	French	SUCCESSION HERBILLOU CLEMENT NOTAIRE		Mailing address					FRANCE		11 000			25
03000019		37135 SEP1	Valid		Corporation	FRANCE	French	REP PAR MR ENGLER PATRICK		Mailing address	RUE DE ROME	27	75008	PARIS	FRANCE		1 324			25
03000020	MONIQUE	TISSIER	Valid	08/07/1941	Individual	FRANCE	French			Mailing address	GRANDE RUE	7	89160	ANCY LE FRANC	FRANCE		871			25
03000021	YANNICK	CHELLE	Valid	28/12/1953	Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE HENRI DESBALS	175 BIS	31100	TOULOUS E	FRANCE		240			25
03000022	MARIE PAULE	PICANDET	Valid	02/10/1938	Individual	FRANCE	French			Mailing address	QUAI DE LA LOIRE	28	75019	PARIS	FRANCE		54			25
03000023	GILBERT YVON	DEBRIEN	Valid	08/08/1945	Individual	FRANCE	French			Mailing address	AVENUE FOCH	108	75016	PARIS	FRANCE		1			25
03000024	YVES	DUBALLAY	Valid	20/10/1939	Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE DE LA CHAPELLE	44	78100	ST JACQUES SUR DARNETAL	FRANCE		20 280			25
03000025	GILLES	GISELLA GULPIN	Valid	07/05/1985	Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE THIERS	50 BIS	36000		FRANCE		10			25
03000028	JEAN PIERRE	DEL MONACO	Valid	25/07/1982	Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE CHARLOT	89	75003	PARIS	FRANCE		10			25
NOSTRO		NOSTRO ADC	Valid	11/09/2013	Internal NOSTRO	FRANCE	English			Mailing address					FRANCE		-112 000			25

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC  
SOCIETE EUROPEENNE

AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9  
1210 BRUXELLES

R.P.M. BRUXELLES 0526.937.652

LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
TENUE LE 26 JUIN 2015

Nom et adresse ou siège social	Nombre d'actions à la date d'enregistrement	Mandataire ou représentant	Signatures
ARDOR INVESTMENT SA, avenue Pasteur 3, L 2311 Luxembourg	31 944 361 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
RODRA INVESTISSEMENTS SCS, avenue Pasteur 3, L 2311 Luxembourg	16 700 000 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
ARDOR CAPITAL SA, avenue Pasteur 3, L 2311 Luxembourg	15 000 000 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
CI COM SA, Rue du Nant 22, CH-1207 Genève	13 765 000 au porteur (*)	Mme Florence Soucémariandin	
M. Didier GALOIS Le Corbusier 326, 54150 Briey (France)	272 au nominatif (**)		Vote par correspondance
<b>Total :</b>	<b>77 409 633 actions</b>	<b>sur 135 928 119 actions existantes</b>	

(\*) ci-annexée l'attestation de détention des actions au jour de la date d'enregistrement émise par le teneur de compte.

(\*\*) telles qu'inscrites dans le registre des actions nominatives de la société au jour de la date d'enregistrement.

Annexe 3  
Attestations

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail.A small, vertical handwritten signature or mark in black ink, appearing as a series of three vertical strokes.A small, horizontal handwritten signature or mark in black ink, consisting of a single, rounded, looped stroke.

Luxembourg, le 12 Juin 2015

N/Réf: BOL/SYM  
Etablissement dépositaire:  
CREDIT AGRICOLE Luxembourg  
39, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

**ATTESTATION DE DETENTION**

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ADC SIIC  
qui se tiendra le 26 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous confirmons par la présente qu'au 12 juin 2015, à 24 heures (heure belge), nous détenons dans nos livres en vue de l'Assemblée Générale sus-mentionnée pour compte de ARDOR INVESTMENT S.A. :

31 944 361 actions ADC SIIC (BE0974269012)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

  
Dept. Opérations  
Jérôme Da Costa  
T +352 24 67 62 76  
F +352 24 67 83 14

  
Dept. Opérations  
Sylvianne Memier  
T +352 24 67 32 29  
F +352 24 67 83 14

Luxembourg, le 12 Juin 2015

N/Réf: BOL/SYM  
Etablissement dépositaire:  
CREDIT AGRICOLE Luxembourg  
39, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

**ATTESTATION DE DETENTION**

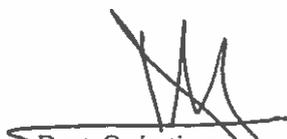
Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ADC SIIC  
qui se tiendra le 26 juin 2015

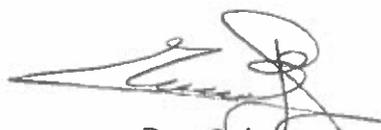
Madame, Monsieur,

Nous confirmons par la présente qu'au 12 juin 2015, à 24 heures (heure belge), nous détenions dans nos livres en vue de l'Assemblée Générale sus-mentionnée pour compte RODRA INVESTISSEMENTS SCS :

16 700 000 actions ADC SIIC (BE0974269012)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

  
Dept. Opérations  
Jérôme Da Costa  
T +352 24 67 62 76  
F +352 24 67 83 14

  
Dept. Opérations  
Sylvianne Memier  
T +352 24 67 32 29  
F +352 24 67 83 14

Luxembourg, le 12 Juin 2015

N/Réf: BOL/SYM  
Etablissement dépositaire:  
CREDIT AGRICOLE Luxembourg  
39, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

**ATTESTATION DE DETENTION**

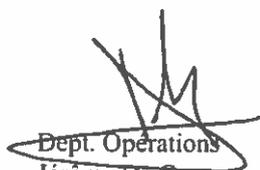
Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ADC SIIC  
qui se tiendra le 26 juin 2015

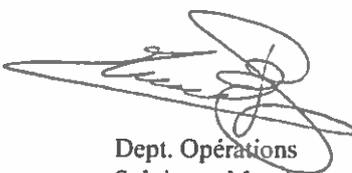
Madame, Monsieur,

Nous confirmons par la présente qu'au 12 juin 2015, à 24 heures (heure belge), nous détenons dans nos livres en vue de l'Assemblée Générale sus-mentionnée pour compte ARDOR CAPITAL S.A. :

15 000 000 actions ADC SIIC (BE0974269012)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

  
Dept. Opérations  
Jérôme Da Costa  
T +352 24 67 62 76  
F +352 24 67 83 14

  
Dept. Opérations  
Sylvianne Mernier  
T +352 24 67 32 29  
F +352 24 67 83 14



## Attendance Card Request

<b>Agent</b>	ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
<b>Financial Institution</b>	Citibank Intl. LTD
<b>Contact Person</b>	Aisling Kelly
<b>Telephone Number</b>	00353 1 6222225
<b>Meeting Date</b>	26/06/2015
<b>Meeting Type</b>	AGM
<b>Company Name</b>	ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
<b>ISIN Code</b>	BE0974269012

Please issue an Attendance Card for either of the representatives below:

**Number of Shares with voting rights: 13765000**

<b>Beneficial Owner</b>	
<b>Beneficial Owner Name:</b>	CI COM SA
<b>Address:</b>	C/O SOGEFCO SA 22, RUE DU NANT CH-1207 GENEVA SWITZERLAND

<b>1st Representative:</b>	
<b>ATTENDEES NAME:</b>	Ms Cecile Marie Jeanne Durand
<b>ADDRESS:</b>	Le Fougeray F-22430 ERQUY FRANCE

<b>Identification Number</b>	50922400618
------------------------------	-------------

<b>2nd Representative:</b>	
<b>ATTENDEES NAME:</b>	Ms Florence Soucemarianadin
<b>ADDRESS:</b>	Rue Lepic 36 F-75018 PARIS FRANCE

<b>Identification Number</b>	131175T00886
------------------------------	--------------

Please make the card available at the entrance to the meeting and send a copy to citibank.

Citibank Intl Ltd hereby declares this shareholder has voting rights for these shares as of the record date: 12/06/2015

Signed:

Arlette O'Sullivan  
Vice President

Annexe 4

Formulaires de vote par procuration et formulaires de vote par correspondance

A handwritten signature consisting of a large, stylized 'N' followed by a vertical line and a horizontal crossbar.A handwritten signature consisting of the letters 'NB' in a cursive style.

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : GALOIS Aidien

Adresse / siège social : 326 LE CORBUSIER  
54150 BRIEY

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Représentée par<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Propriétaire de 272 actions de la société européenne « ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

déclare par la présente voter avec 272 de ses actions dans le sens indiqué ci-après sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 26 juin 2015, à 11H00.

ORDRE DU JOUR	VOTE			
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis			
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Oui</td> <td style="text-align: center;">Non</td> <td style="text-align: center;">Abstention</td> </tr> </table>	Oui	Non	Abstention
Oui	Non	Abstention		
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis			

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

<p>4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.</p> <p><i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Abstention
<p>5. Décision relative à l'affectation des résultats.</p> <p><i>Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014      1 016 614,69 EUR</li> <li>- Affectation à la « réserve légale »                      - 50 830,73 EUR</li> <li>- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013      2 081 346,61 EUR</li> </ul> <p><i>Soit un bénéfice distribuable de</i>                      3 047 130,57 EUR</p> <p><i>Augmenté d'une somme de</i>                      2 389 994,19 EUR</p> <p><i>Prélevée sur le poste « autres réserves »</i></p> <p><i>Soit un total de :</i>                      5 437 124,76 EUR</p> <p><i>Dont l'affectation serait la suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Aux actions à titre de dividende</i>                      5 437 124,76 EUR</li> <li><i>Acompte sur dividende</i>                      - 5 437 124,76 EUR</li> <li><i>Solde</i>                      0</li> </ul>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Abstention
<p>6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.</p>	Aucun vote n'est requis		
<p>7. Décharge des administrateurs.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Abstention
<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Abstention
<p>9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.</p> <p>Monsieur Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Economiques délivré par l'université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique &amp; Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P (société actuellement sans activité).</p>			

<p><i>Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Berneau, décédé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> non	<input checked="" type="radio"/> Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> non	<input checked="" type="radio"/> Abstention
<p>11. Divers</p>	<p>Aucun vote n'est requis</p>		

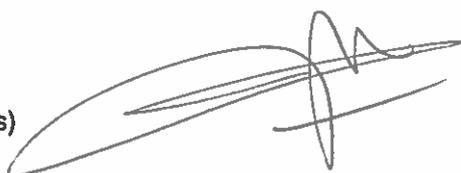
Ce formulaire de vote par correspondance doit parvenir signé à la Société par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) au plus tard le **20 juin 2015** avant la fermeture des bureaux. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533ter du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533ter du Code des sociétés.

Fait à *Brey*, le *1/6/* 2015.

Signature(s)



# PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR INVESTMENT S.A.

Adresse / siège social : 3, Avenue Pasteur – L-2311 Luxembourg

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 80570

Représentée par<sup>2</sup> : SGA SERVICES SA  
TAZIA BENANEUR

Propriétaire de 31 944 361 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution:**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 26 juin 2015, à 11H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.



1

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.</i>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  <i>Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :</i>  - Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014      1 016 614,69 EUR - Affectation à la « réserve légale »                      - 50 830,73 EUR - Report à nouveau créditeur au 31/12/2013      2 081 346,61 EUR Soit un bénéfice distribuable de                      3 047 130,57 EUR Augmenté d'une somme de                      2 389 994,19 EUR <i>Prélevée sur le poste « autres réserves »</i> Soit un total de :                      5 437 124,76 EUR <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> Aux actions à titre de dividende                      5 437 124,76 EUR Acompte sur dividende                      - 5 437 124,76 EUR Solde                      0	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis		

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<p>7. Décharge des administrateurs.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
<p>9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.</p> <p>Monsieur Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Economiques délivré par l'université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique &amp; Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P (société actuellement sans activité).</p> <p><i>Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Berneau, décédé.</i></p>	Oui	<del>non</del>	<del>Abstention</del>
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	<del>non</del>	<del>Abstention</del>
<p>11. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :



- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **20 juin 2015** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à LUXEMBOURG , le 17 juin 2015.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

S.G.A. SERVICES S.A.  
Administrateur  
Représentant permanent

*D. Daimle*

*Z. Benaneur*  
LAZIA BENANEUR  
ADMINISTRATEUR

(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

## PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège social : 3, Avenue Pasteur – L-2311 Luxembourg

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 108734

Représentée par<sup>2</sup> : SGA SERVICES SA

Propriétaire de 15 000 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution:**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 26 juin 2015, à 11H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>																								
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	<del>Non</del>	Abstention																						
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.</i>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>																						
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  <i>Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :</i>  <table data-bbox="252 1429 973 1888"> <tr> <td>- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014</td> <td>1 016 614,69 EUR</td> </tr> <tr> <td>- Affectation à la « réserve légale »</td> <td>- 50 830,73 EUR</td> </tr> <tr> <td>- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013</td> <td>2 081 346,61 EUR</td> </tr> <tr> <td>Soit un bénéfice distribuable de</td> <td>3 047 130,57 EUR</td> </tr> <tr> <td>Augmenté d'une somme de</td> <td>2 389 994,19 EUR</td> </tr> <tr> <td>Prélevée sur le poste « autres réserves »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soit un total de :</td> <td>5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>Dont l'affectation serait la suivante :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aux actions à titre de dividende</td> <td>5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>A compte sur dividende</td> <td>- 5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td>0</td> </tr> </table>	- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR	- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR	- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR	Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR	Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR	Prélevée sur le poste « autres réserves »		Soit un total de :	5 437 124,76 EUR	Dont l'affectation serait la suivante :		Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR	A compte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR	Solde	0	Oui	<del>Non</del>	Abstention
- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR																								
- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR																								
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR																								
Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR																								
Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR																								
Prélevée sur le poste « autres réserves »																									
Soit un total de :	5 437 124,76 EUR																								
Dont l'affectation serait la suivante :																									
Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR																								
A compte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR																								
Solde	0																								
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<p>7. Décharge des administrateurs.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
<p>9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.</p> <p>Monsieur Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Economiques délivré par l'université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique &amp; Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P (société actuellement sans activité).</p> <p><i>Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Berneau, décédé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	Abstention
<p>11. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **20 juin 2015** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à *Luxembourg*, le *17 juin* 2015.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

*Bon pour pouvoir*  
S.G.A. SERVICES S.A.  
Administrateur  
Représentant permanent  
*S. Champenois*

(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

## PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

Adresse / siège social : 3, Avenue Pasteur – L-2311 Luxembourg

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 153936

Représentée par<sup>2</sup> : RODRA S.A., représentée par M. Jean-Bernard BUCHS

---

Propriétaire de 16 700 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution:**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 26 juin 2015, à 11H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>																								
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	<del>Non</del>	Abstention																						
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.</i>	Oui	Non	Abstention																						
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  <i>Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :</i>  <table border="0" data-bbox="255 1429 981 1888"> <tr> <td>- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014</td> <td>1 016 614,69 EUR</td> </tr> <tr> <td>- Affectation à la « réserve légale »</td> <td>- 50 830,73 EUR</td> </tr> <tr> <td>- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013</td> <td>2 081 346,61 EUR</td> </tr> <tr> <td>Soit un bénéfice distribuable de</td> <td>3 047 130,57 EUR</td> </tr> <tr> <td>Augmenté d'une somme de</td> <td>2 389 994,19 EUR</td> </tr> <tr> <td>Prélevée sur le poste « autres réserves »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soit un total de :</td> <td>5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>Dont l'affectation serait la suivante :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aux actions à titre de dividende</td> <td>5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>Acompte sur dividende</td> <td>- 5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td>0</td> </tr> </table>	- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR	- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR	- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR	Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR	Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR	Prélevée sur le poste « autres réserves »		Soit un total de :	5 437 124,76 EUR	Dont l'affectation serait la suivante :		Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR	Acompte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR	Solde	0	Oui	Non	Abstention
- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR																								
- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR																								
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR																								
Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR																								
Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR																								
Prélevée sur le poste « autres réserves »																									
Soit un total de :	5 437 124,76 EUR																								
Dont l'affectation serait la suivante :																									
Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR																								
Acompte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR																								
Solde	0																								
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<p>7. Décharge des administrateurs.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	Abstention
<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	Abstention
<p>9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.</p> <p>Monsieur Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Economiques délivré par l'université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique &amp; Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P (société actuellement sans activité).</p> <p><i>Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Berneau, décédé.</i></p>	Oui	<del>non</del>	<del>Abstention</del>
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	<del>non</del>	<del>Abstention</del>
<p>11. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le 20 juin 2015 au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à Luxembourg, le 16.06. 2015.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir



(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

## PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : CI COM SA

Adresse / siège social : Rue du Nant 22, 1207 GENEVE

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : CHE-100.074.134

Représentée par<sup>2</sup> : M. Alain DUMENIL et M. Patrick ENGLER

---

Propriétaire de 13 765 000 actions de la société européenne « ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution:**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 26 juin 2015, à 11H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.



La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>																								
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>																						
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.  <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.</i>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>																						
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  <i>Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 1 016 614,69 EUR comme suit :</i>  <table border="0" data-bbox="255 1433 989 1881"> <tr> <td>- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014</td> <td>1 016 614,69 EUR</td> </tr> <tr> <td>- Affectation à la « réserve légale »</td> <td>- 50 830,73 EUR</td> </tr> <tr> <td>- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013</td> <td>2 081 346,61 EUR</td> </tr> <tr> <td>Soit un bénéfice distribuable de</td> <td>3 047 130,57 EUR</td> </tr> <tr> <td>Augmenté d'une somme de</td> <td>2 389 994,19 EUR</td> </tr> <tr> <td>Prélevée sur le poste « autres réserves »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soit un total de :</td> <td>5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>Dont l'affectation serait la suivante :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aux actions à titre de dividende</td> <td>5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>A compte sur dividende</td> <td>- 5 437 124,76 EUR</td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td>0</td> </tr> </table>	- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR	- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR	- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR	Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR	Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR	Prélevée sur le poste « autres réserves »		Soit un total de :	5 437 124,76 EUR	Dont l'affectation serait la suivante :		Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR	A compte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR	Solde	0	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014	1 016 614,69 EUR																								
- Affectation à la « réserve légale »	- 50 830,73 EUR																								
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2 081 346,61 EUR																								
Soit un bénéfice distribuable de	3 047 130,57 EUR																								
Augmenté d'une somme de	2 389 994,19 EUR																								
Prélevée sur le poste « autres réserves »																									
Soit un total de :	5 437 124,76 EUR																								
Dont l'affectation serait la suivante :																									
Aux actions à titre de dividende	5 437 124,76 EUR																								
A compte sur dividende	- 5 437 124,76 EUR																								
Solde	0																								
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.	Aucun vote n'est requis																								

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.




<p>7. Décharge des administrateurs.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	<del>Non</del>	<del>Abstention</del>
<p>9. Ratification de la nomination de Monsieur Jean Fournier en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant.</p> <p>Monsieur Jean Fournier est titulaire d'un DESS de Sciences Economiques délivré par l'université Paris 1 Sorbonne. Il exerce la profession de financier. Il est également Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Linguistique &amp; Intelligence Artificielle et gérant des sociétés SCI du Château de Montargis, F Assurances, Ogygie, Sté Civile Immobilière du Bas Vernay et C.D.F.L.P (société actuellement sans activité).</p> <p><i>Proposition de ratification de la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, de Monsieur Jean Fournier, en qualité d'Administrateur non exécutif indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Pierre Berneau, décédé.</i></p>	Oui	non	<del>Abstention</del>
<p>10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2015, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	<del>non</del>	<del>Abstention</del>
<p>11. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :




- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

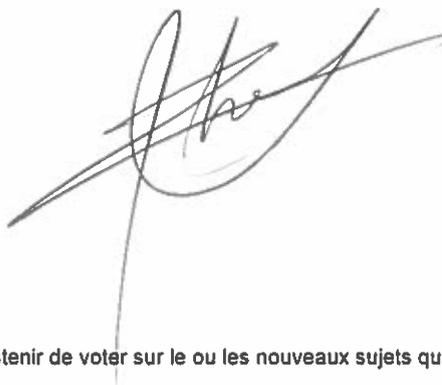
\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **20 juin 2015** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à Genève, le 15 juin 2015.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir



(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.